

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: mercredi 27 juillet 2022 19:25
À: SCI Michel THOMAS
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: Petit précision urgente sur la date de construction de l'immeuble et adresse du diagnostiqueur

Cher Monsieur THOMAS,

- 1) Pour l'établissement des diagnostics, vous pouvez contacter de la part du cabinet TROUVIN :
Monsieur Olivier LE ROUX
AGENDA DIAGNOSTICS
25, rue des bas
92150 Asnières-sur-Seine
Tel : 07.78.87.07.67
www.agendadiagnostics.fr
- 2) Concernant l'obligation d'établissement du diagnostic amiante, tout dépend de la date de délivrance du permis de construire.

Si le PC a été délivré avant le 1 juillet 1997, le diagnostic amiante est obligatoire

Si le PC a été délivré après le 1^{er} juillet 1997, le diagnostic amiante n'est pas obligatoire

Pourriez-vous m'indiquer si le PC a donc été délivré avant ou après le 1^{er} juillet 1997 afin que je modifie en conséquence le projet de bail avant de l'envoyer à Monsieur TOUBLANC ?

Bien à vous,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

